

DECISION N°55 / 20

Attribution du marché 20.016 relatif à la fourniture de titres restaurant au profit des agents du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue au JOUE n° 2020/S 199-481858 du 13 octobre 2020, au BOAMP DIFF n° 2020-284, Annonce n° 20-123441 le 10 octobre 2020, et sur la plateforme dematis : <https://www.e-marchespublics.com/>, le 10 octobre 2020,

Vu l'offre remise par la société *EDENRED* sise 166-180 boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF,

Vu le procès-verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 07 décembre 2020,

Considérant la nécessité de fournir des titres restaurant aux agents du SIOM, compte tenu de l'absence de restauration administrative à leur disposition,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif à la fourniture de titres restaurant au profit des agents du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société *EDENRED*, 166-180 boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF,

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue, elle a été jugée recevable. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	EDENRED

En conséquence, le marché est attribué à la société *EDENRED*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est à prix unitaires et à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique, avec détermination de minimaux et maximaux en quantité annuelle d'agents bénéficiaires. Il s'exécute par l'émission de bons de commande.

Les minimum et maximum sont définis en nombre d'agents bénéficiaires suivants :

- - Quantité minimum annuelle : 20 agents bénéficiaires
- - Quantité maximum annuelle : 40 agents bénéficiaires

La valeur faciale est fixée à 8,50 € TTC par titre.

Le coût de gestion du service est gratuit.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction. En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter du 1er janvier 2021. Si le SIOM ne souhaite pas reconduire le marché, il envoie au titulaire un courrier en ce sens, par recommandé avec avis de réception postal, au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

En cas d'absence de reconduction, aucun droit à indemnité n'est reconnu au titulaire.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

14 DEC. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 17 DEC. 2020
- affichée le :

17 DEC. 2020

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC55_2020
Date de la décision:	2020-12-14 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché 20.016 relatif à la fourniture de titres restaurant au profit des agents du SIOM
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201214-DC55_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20201214-DC55_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	923
<i>nom original:</i>		
dc 55 20.pdf	application/pdf	130205
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20201214-DC55_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	130205

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 15h15min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 15h20min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 15h20min19s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 15h25min22s	Recu par le MIAT le 2020-12-17

